Droit sur une maison

Par galentuzias
Bonjour, mon épouse et moi-même sommes propriétaire de notre maison familiale, cette dernière a donné sa moitié à ma fille en fait sa nu propriété et a gardé l'usufruit moi je reste donc nu propriétaire du reste.
Quelles sont mes obligations maintenant en fonction de cette situation sur la maison .
merci de votre conseil.
Galentuzias
Par Isadore
Bonjour,
Merci de rester sur le sujet originel, dont voici le lien : [url=https://www.forum-juridique.net/famille/problemes-familiaux-t53270.html]https://www.forum-juridique.net/famille/problemes-familiaux-t53270.html[/url]

Vous aviez déjà publié une discussion en doublon.

[url=https://www.forum-juridique.net/famille/divorce-et-biens-t54411.html]https://www.forum-juridique.net/famille/divorce-et-biens-t54411.html[/url]